

## Déclaration CE de conformité

au sens de la directive Machines 2006/42/CE et de ses modifications.  
Composant de sécurité selon l'article 2 c

Nous déclarons que le composant de sécurité

### Capot de protection et d'aspiration S 250

Numéro de série : de S 250-260001 à 260500

(Remarque : les chiffres « 26 » correspondent à l'année en cours)

est conforme aux dispositions de la directive Machines CE susmentionnée  
(exigences essentielles de santé et de sécurité).

Le capot de protection et d'aspiration S 250 est un dispositif à fermeture  
automatique destiné à recouvrir la lame de scie (max. Ø 250 mm) sur les scies  
circulaires sur table et les scies à format.

Le capot de protection et d'aspiration S 250 doit être monté conformément  
au mode d'emploi et au plan de montage.

Normes harmonisées appliquées : Sécurité

des machines à bois ;

- Scies circulaires sur table EN ISO 19085-9:2020
- Scies à format EN ISO 19085-5:2017

Responsable de la constitution du dossier technique conformément à  
l'annexe VII A de la directive 2006/42/CE :

Meyer BlechTechnik AG  
Schutztechnik  
Feldstrasse 30  
CH-6022 Grosswangen



Erich Meyer, Direction

Grosswangen, 21.11.2025